

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2025 à 20 heures 30

Le vingt-quatre du mois de Février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 février 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 18 février 2025.



Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 11

Nombre de membre absent : 01

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
*DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

* Départ de Mme DUBOURGUAIS après le vote de la délibération n° 17.

Décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

DECEMBRE 2024		
191	05.12.2024	Marché n° VN25003 - Contrat de maintenance et service d'aide à l'exploitation AS-TECH
192	05.12.2024	Marché n° VN22023 – Extension de la solution de vidéo protection pour la ville de Vire Normandie – DC4 MCF
192	05.12.2024	Signature d'une convention avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Calvados
194	05.12.2024	Signature d'une convention avec l'Association Prana Yoga, représentée par Madame Anne ROBERTI, sa Présidente, pour la mise à disposition de locaux scolaires de l'Ecole Saint-Exupéry
195	05.12.2024	Signature d'une convention avec M. GÖLLER de l'Association « VIREES MUSIC'HALLE » pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
196	11.12.2024	Signature de contrat de location dans le cadre de la cérémonie des vœux à la population le vendredi 10 janvier 2025
197	12.12.2024	Signature d'une convention avec l'Université Inter-Agès de Normandie pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
198	12.12.2024	Prestation d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour la gestion des vannes de l'écluse de Vire Normandie pour lutter contre le risque d'inondation et le dépôt excessif de sédiments dans le plan d'eau
198 bis	13.12.2024	Marché n° VN24040-2 - Mission d'études de programmation pour la transformation du château du Cotin en MECS (maisons d'enfants à caractère social)
199	19.12.2024	Signature de contrat de prestation dans le cadre de la table ronde « Ils racontent le Tour », le samedi 11 janvier 2025
200	16.12.2024	Marché n° VN24065 - Contrat de service YGRC

201	16.12.2024	Signature d'une convention avec le Comité Départemental Calvados Sports pour Tous pour la mise à disposition du gymnase Bertrand Lechevrel
202	18.12.2024	Marché n° VN VN24069 Contrat de service Ciril Group
203	17.12.2024	Convention de Prêt de Véhicules pour l'association NOEL POUR TOUS
204	19.12.2024	Signature d'une convention avec l'association ABALONE pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
205	19.12.2024	Signature d'une convention avec M. Michaël GROULT, président de l'association Les Virevoltés pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
206	20.12.2024	Signature d'une convention avec l'association des Conciliateurs de Justice de la CA de Caen
207	31.12.2024	Signature d'un avenant à la convention avec M. POISSON
208	31.12.2024	Marché n° VN 25007 Contrat de maintenance logiciel COVADIS
JANVIER 2025		
01	08.01.2025	Signature de contrat de prestation dans le cadre de la table ronde « Ils racontent le Tour », le samedi 11 janvier 2025
02	08.01.2025	Signature d'une convention avec Madame Elodie SABINE, pour la MJC de Vire, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
03	09.01.2025	Acte de donation non grevé de conditions ni de charges
04	09.01.2025	Représentation de la commune devant le tribunal Administratif de Caen pour le contentieux lié à la requête enregistrée sous le n° 2403515-43
05	11.01.2025	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien...
06	11.01.2025	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien...
07	13.01.2025	Signature d'une convention avec M. ROBERT, pour l'association LA LOURE, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
08	13.01.2025	Signature d'une convention avec l'association R.O.C. en Baie – Festival Papillons de Nuit - pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
09	13.01.2025	Signature d'un contrat de prestation de service avec le Comité départemental du Calvados de Tennis de table
10	14.01.2025	Signature d'une convention de financement avec la Société des Auteurs et Éditeurs de Musique (SEAM)
11	16.01.2025	Signature d'une convention avec Mme. CINEUX, pour l'association KEVRENN AN DAOU LOUPARD (Bagad Vire-Saint Lo), pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
12	21.01.2025	Signature d'une convention avec M. LERCH, Président de l'association Les Musicales du Bocage, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
13	21.01.2025	Signature d'une convention avec M. René FIX, pour l'association SNARK, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
14	21.01.2025	Signature d'une convention avec M. Alain REVET, Président de l'Association TRAC de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
15	21.01.2025	Virement de crédits - Budget principal
16	21.01.2025	Virement de crédits - Budget Cinéma-Théâtre

17	24.01.2025	Marché VN24059 Travaux d'aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de Saint Sever à Saint Germain de Tallevende
FEVRIER 2025		
18	03.02.2025	Représentation de la commune devant la haute juridiction relative au pourvoi en cassation contre l'ordonnance sous le N° 2403515 du juge des référés du Tribunal administratif de Caen du 23 janvier 2025
19	03.02.2025	Signature d'un contrat de cession dans le cadre de l'animation en centre-ville lors de la Foire des Rogations le dimanche 1er juin 2025
20	03.02.2025	Signature d'une convention avec l'association TEAM PRESTON pour la mise à disposition de locaux au CSC Charles Lemaître
21	03.02.2025	Signature d'une convention avec Madame Charlène BRAHIMI, Présidente de l'association ADVOCACY Vire pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
22	06.02.2025	Signature d'un contrat de services avec GESCIME, éditeur du logiciel métier funéraire pour la collectivité de Vire Normandie
23	06.02.2025	Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende - Location d'un local communal
24	06.02.2025	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien...
25	06.02.2025	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien...
26	06.02.2025	Signature d'un contrat de de prestation de service pour une prestation de musicien, technicien...
27	10.02.2025	Signature d'une convention avec Mme Julie QUERUEL, pour l'association L'ADAP, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
28	10.02.2025	Signature d'un marché relatif aux levées des vannes du plan d'eau de l'écluse
29	14.02.2025	Signature d'une convention avec l'association KEVRENN AN DAOU LOUPARD pour la mise à disposition de la salle de danse du conservatoire
30	14.02.2025	Signature d'une convention l'association USM VIRE TRIATHLON pour la mise à disposition gratuite de la ferme de la Dathée, sur l'année 2025 aux fins de l'organisation de stages et entraînements.
31	14.02.2025	Signature d'une convention avec l'association gym, pilates, stretching, fitness de Vire Normandie pour la mise à disposition d'une salle au sein de l'EVS du Val de Vire.

Discussion début de séance

Monsieur COUASNON indique qu'il serait intéressant d'avoir les décisions du maire avant la séance. Il indique l'avoir déjà demandé.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ		
2025/02/24 1.	Intercom de la Vire au Noireau - Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2023	Corentin GOETHALS
2025/02/24 2.	SEROC- Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2023	
II. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Finances	Annie ROSSI
2025/02/24 3.	Engagement dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget	
2025/02/24 4.	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025	
2025/02/24 5.	Avenant à la Convention cadre VN-IVN 2021-2022	
2025/02/24 6.	Demande de subvention Projet Grand Stade	
2025/02/24 7.	Cession par l'intermédiaire du site Agorastore d'une goudronneuse – immatriculée ec-218-nj -	
2025/02/24 8.	Tarifs marché hebdomadaire 2025	Lucien BAZIN
2025/02/24 9.	Tarif 2025 – Occupation du domaine public « Fête de la Chandeleur »	
	Commande publique	Annie ROSSI
2025/02/24 10.	Marchés de travaux grand stade	
III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE		
2025/02/24 11.	Convention annuelle avec le CDN le Préau	Marie-Claire LEMARCHAND
	Musée	Marie-Claire LEMARCHAND
2025/02/24 12.	Conservation de la documentation archéologique de la fouille du site de La Papillonnière (2018) - Signature d'une convention avec le Service régional de l'archéologie (DRAC)	
2025/02/24 13.	Signature d'une convention avec l'association Normandie Livre et Lecture	
2025/02/24 14.	Demande de Subventions FRAM-FRAR pour l'année 2025	
	Enseignement - Jeunesse	Valérie OLLIVIER
2025/02/24 15.	Renouvellement convention MJC 2025-2027	
2025/02/24 16.	Tarifs 2024 – 2025 pour des stages extrascolaires des jeunes de 11 à 14 ans	
	Numérique	Corentin GOETHALS
2025/02/24 17.	Convention de subvention au titre du dispositif "conseiller numérique"	

IV. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION			
2025/02/24	18.	Projet de délibération sur le régime Indemnitare	Régis PICOT
2025/02/24	19.	Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine vacataire	
2025/02/24	20.	Création d'un poste de serrurier	
2025/02/24	21.	Création du tableau des emplois et des effectifs de vire Normandie	
2025/02/24	22.	Création de poste pour l'entretien du domaine public auprès de Vire Normandie	
V. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
		Patrimoine	
2025/02/24	23.	Conventionnement avec l'EPFN pour la renaturation du site de l'ex SCI des Vaux	Corentin GOETHALS
		Habitat	Nicole DESMOTTES
2025/02/24	24.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage - subventions aux particuliers	
2025/02/24	25.	Aide à l'accession à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	
2025/02/24	26.	OPAH RU Vire Normandie - Étude de faisabilité en cœur d'îlot : Convention financière entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie	
VI. COMMISSION PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISES			
2025/02/24	27.	Signalétique station sport nature	Régis PICOT
2025/02/24	28.	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques saint-Manvieu-bocage - la Dathée (Base de voile)	Jacques COURTEILLE
2025/02/24	29.	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques place du champ de foire	
Communes déléguées			
		Commune déléguée de Vire	
2025/02/24	30.	Association site remarquable du gout de la véritable andouille de vire - Désignation de membres	Marie-Claire LEMARCHAND/Marie-Noëlle BALLÉ
		Commune déléguée de Coulonces	
2025/02/24	31.	Dénomination de salle multifonction et du stade de foot	Gilles MALOISEL
		Commune déléguée de Roullours	
2025/02/24	32.	Convention de défense incendie entre le GAEC AUMONT et la commune de Vire Normandie	Michel LELARGE
2025/02/24	33.	Convention de défense incendie entre Pascal SCARDIN et la commune de Vire Normandie	
2025/02/24	34.	Travaux d'aménagement d'un terrain multisports	

Commune déléguée de Truttemer le Petit		
2025/02/24 35.	Cession d'une ancienne dépendance agricole située sur la commune de Truttemer-le-Petit	Pierre Henri GALLIER

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1	Intercom de la Vire au Noireau - Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2023	Le conseil municipal prend acte
---	--	---------------------------------

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets de l'intercom de la Vire au Noireau pour l'exercice 2023

2	SEROC- Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets – Année 2023	Le conseil municipal prend acte
---	--	---------------------------------

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets du SEROC pour l'exercice 2023.

3	Engagement dépenses d'investissement 2025 avant le vote du budget	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'engager l'engagement des dépenses pour l'année 2025.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

4	Rapport d'Orientation Budgétaire 2025	Le conseil municipal prend acte
---	---------------------------------------	---------------------------------

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Intervention de Monsieur Régis PICOT :

Je souhaite intervenir en tant qu'adjoint RH de la principale commune de l'IVN et donc principal employeur sur plusieurs aspects. Je vais intervenir sur la forme déjà et le fond.

1 - Déjà sur la forme

Je m'étonne que l'on puisse écrire et mettre devant les yeux des collègues le mot « dialogue » depuis quelques semaines.

Nicole, Annie, vous nous indiquez qu'un groupe de travail est en cours avec, je ne le nie pas, notamment une première réunion entre les maires des 17 communes il y a quelques semaines. Hormis cette réunion, avons-nous eu, chers collègues que ce soit la majorité ou la minorité, un dialogue sur la mutualisation de nos services avec l'IVNNON

Avez-vous eu Madame la Maire quelconque réunion de travail avec nos services et ceux de l'IVN : non

Avons-nous eu en majorité VIRE NORMANDIE une présentation technique d'un schéma de mutualisation pourtant demandée par Madame la Maire à l'IVN en 2024.....NON

Pire encore, avons-nous eu un échange interne et un alignement de la majorité sur la mutualisation ? NON je l'ai personnellement demandé il y a 3 semaines et rien à ce jour. Pourquoi cette omerta sur la mutualisation des services ? Pourquoi VIRE NORMANDIE, premier employeur territorial de l'IVN n'est pas consultée n'est pas intégrée en premier chef ? Est-ce insulté les autres ? NON. Imaginez-vous la création de CAEN LA MER sans la position de la ville de CAEN et de son maire qui avait la quasi-totalité des services.

En tant qu'adjoint RH je ne peux qu'alerter de la perte de repère provoquée chez nos agents. Permettez-moi de m'étonner de la forme et des ordres et contre ordres depuis quelques semaines - 3 exemples concrets et factuels impactant nos agents :

- Premier exemple : prise d'une délibération à l'IVN sans consultation de l'employeur.

Je vous informe Chers Collègues qu'une délibération (la délibération D2024 - 12-8-7 sur la mise à disposition d'un agent de 2024 à 2026) a été prise au conseil de l'IVN en décembre 2024 sur la mise à disposition d'un agent du service communication de VIRE NORMANDIE : et bien, tenez-vous bien ? a-t-il donné son accord écrit : NON, les instances sociales sont-elles prévenus : NON, l'employeur lui-même est-il prévenu : NON. Je reste sur la forme : imaginez-vous un salarié d'une entreprise mit à disposition d'un autre sans que l'employeur soit informé. C'est délirant....

En plus, les services de cet agent étaient bien prévus dans la convention de prestation de services délibérée à VIRE NORMANDIE en septembre 2024. Reprenez la délibération, pourquoi donc sans nous demander transformer la prestation de l'agent (qui fonctionne en plus) en mise à disposition ? même si sur le fond la mise à disposition pourrait s'entendre mais les conséquences ne sont pas les mêmes puisque ceci veut dire un temps figé à 50 % pour l'IVN sans que VIRE ait son mot à dire.

- Deuxième exemple et autre alerte : Annie tu me confirmes que nous nous sommes vus, à Roullours, il y a quelques semaines pour commencer à s'accorder sur des services de la VILLE pouvant être mutualisés notamment la commande publique et le bureau d'étude. Depuis cette réunion : RIEN - PLUS UN ECHANGE. Et VIRE NORMANDIE s'aperçoit de la publication d'un poste de gestionnaire RH, d'un poste de chargé commande publique pour l'IVN. Le tout, et Nicole je crois que tu es la première touchée avec des agents

inquiets venant te voir dans ton bureau, sans aucune réponse aucune anticipation sur les conséquences. Mesdames, Messieurs, je rappelle que VIRE NORMANDIE fournit des services à l'IVN (comme au syndicat des eaux ou au SEROC), entre contrepartie de ces services : l'IVN est facturé. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard

Pour terminer sur cette période non-sens et de contre ordres : je reprends le ROB sous vos yeux : il y a quelques semaines Madame la Maire, Annie, vous indiquez dans une lettre de cadrage budgétaire à nos services et aux élus je cite :

« On voit donc, et les collègues élus le confirment, un effort réel demandé en fin d'année 2024 ? »

Et bien, aujourd'hui, en lien avec mes propos précédents, on voit des postes se créer en doublon entre Vire et IVN : finances, commandes publique, DGA ressources...le tout, dans une époque à laquelle :

- un conseil en organisation (délibéré au dernier conseil municipal avec un conventionnement avec le CDG14) a lieu sur la DRH et dans lequel nous avons intégré l'IVN puisque la DGS de l'intercom a échangé avec la conseillère en organisation donc il y a eu une réelle considération des demandes de l'IVN.
- une époque où le dialogue social est serein la preuve avec le vote à l'unanimité de l'augmentation de régime indemnitaire.
- l'arrivée d'un chargé de projet devant moderniser la DRH, tout cela validé il y a 3 mois pour optimiser, pour rationaliser et permettre aux agents un confort de travail ...

3 mois après on renverse la table en catimini, l'IVN est indépendante, je le sais, mais un peu de responsabilité on sait très bien que ces créations postes vont impacter l'activité de VIRE.

Donc, je résume : on nous dit qu'on doit faire des économies et pour autant nous allons donc avoir sur le même territoire : 5 DG, 2 directeurs des finances, 2 responsables commandes publiques et donc un gestionnaire RH à l'IVN alors que nous avons une DRH organisée en mairie...on marche sur la tête. Comment pouvons-nous demander des économies et faire tout son contraire en 3 mois : j'aimerais que l'IVN détaille sa stratégie ! est-ce le projet politique d'avoir le territoire avec le plus de cadres territoriaux de France ?

Bon, soyons sérieux sur ces postes créés, Madame la Maire, je n'ose pas imaginer que ce soit des agents de VIRE qui vont être retenues non pas que je sois contre la mobilité et la progression de carrière des agents mais cela irait, Madame la Maire, madame l'adjointe aux finances totalement contre cette dite ligne d'économie depuis des mois : ce sera le double effet kiss cool, on crée des postes d'un côté et en + on va devoir recruter de nouveau car on a des postes vacants !!!!!!! .

Donc sur la forme, je ne peux que m'indigner de l'absence totale d'échange entre nos services et entre élus et pourtant, dans cette majorité nous avons des vice-présidents de l'IVN.

Chers collègues, quand arrêtons-nous la politique à court terme ? quand arrêtons-nous de prendre des décisions individuelles dans les couloirs sans même que la majorité soit au courant (cela ne vous rappelle rien ?) et **pire sans même que Madame la Maire de la principale commune de l'IVN et son propre DGS** ne soient associés et consultés face à des excitations de couloirs que je le sais, personne ici ne voit réellement mais avec des conséquences inouïes et des pertes de repères en interne. C'est ma responsabilité d'adjoint RH de les dénoncer en plénière ce soir.

Sur le fond maintenant de ma pensée sur la mutualisation : très simple : je le dis publiquement : je suis pour. Je suis pour puisque c'est le sens de l'histoire et le sens de la simplification du millefeuille administratif. En revanche, je ne suis pas d'accord sur la méthode. Annie, la Chambre Régionale des Comptes émet des préconisations. J'ai relu attentivement le rapport fait à l'IVN. Depuis des semaines, tu nous indiques que c'est une obligation d'aller vers ce schéma. C'est faux.

Déjà, Chers Collègues, les préconisations de la chambre des comptes sont de 2 :

- Les préconisations dites de régularité (obligation pour la collectivité de faire) : aucune mention sur la mutualisation
- Les préconisations de performances

Et bien, voyez-vous la préconisation de performance est seule et unique dans le rapport est celle-ci :

L'IVN doit se doter d'un nouveau projet stratégique de territoire. Point rien de plus. Tout est dit je pense. Je ne commenterai pas plus.

En conclusion, quand arrêtons sur ce mandat de faire n'importe quoi en termes de temporalité des décisions : nous ne sommes pas à la hauteur face aux enjeux. La mutualisation des services et la construction d'un organigramme des services est la conclusion d'un projet de territoire, c'est la conclusion d'un échange serein entre élus pour permettre ce projet.

Mesdames et Messieurs, avons-nous un projet de territoire de l'IVN ? Avons-nous dans ce mandat – très perturbé - un alignement politique ? Avons-nous eu des échanges, Chers Collègues de la majorité entre Madame la Maire et madame la présidente sur ce projet ?

Non... et vous le savez tous. Ce n'est pas de la politique c'est factuel.

Sommes-nous assez fous, en plus d'avoir une zizanie politique, pour semer aussi une zizanie administrative avec des tensions naissantes entre nos agents ?

Mesdames et Messieurs, ne comptez pas sur moi pour cautionner des décisions de couloir prises en toute vitesse qui vont mettre à mal près de 500 agents.

Monsieur Philippe MALLEON indique qu'il n'a été mis au courant de cette mise à disposition qu'après la délibération alors qu'en tant adjoint à la communication il aurait apprécié le savoir.

Monsieur Serge COUASNON indique que Madame la Maire avait alerté en conseil communautaire sur ces sujets.

Madame la Maire indique qu'il est nécessaire de construire l'avenir ensemble avec l'intercommunalité. Elle regrette que des tensions naissent et qu'elle avait mal vécu le conseil communautaire de fin 2024 ou elle avait souhaité engager un dialogue avec la présidente sur le sujet de la mutualisation. Madame la Maire indique que la mutualisation ne pourra se faire qu'avec la bienveillance et la bonne intelligence de tous et tous les élus du territoire. Elle confirme que VIRE NORMANDIE est l'acteur essentiel de l'IVN et des futures mutualisations.

Intervention de Monsieur Pascal Martin : celui-ci remarque une amélioration de la CAF et apprécie voir les messages de l'opposition enfin pris en compte dans la dynamique du budget. Monsieur MARTIN rappelle les nombreuses alertes sur la capacité de financement qui est, finalement, le seul levier pour VIRE NORMANDIE à sortir des projets et une vision pour les virois. Cette capacité depuis quelques exercices s'écroulait et il note une écoute et ici un signal positif toutefois il indique rester vigilant car il ne faudrait pas que ceci ne soit que de l'affichage mais bien une volonté réelle de gager certains investissements d'avenir.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

5	Avenant à la Convention cadre VN-IVN 2021-2022	Point ajourné
---	--	---------------

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Intervention de Monsieur Régis PICOT :

JE SOUHAITE PRECISER LES CONSEQUENCES DE CETTE DELIBERATION QUI PEUT PARAITRE TECHNIQUE.

En septembre 2024, nous avons voté une délibération mettant à jour les conventions de prestation de service de VIRE NORMANDIE vers le SEROC, le SEBV, le CCAS et l'IVN.

Le SEROC, le SEBV et le CCAS ont adopté par parallélisme ces conventions. Depuis 09/2024, l'IVN non.

Je tiens à rappeler le contexte :

Depuis le début de mandat, VIRE NORMANDIE fournit des services à l'IVN telle une relation client fournisseurs pour de nombreux services à savoir : les services techniques, la commande publique, le bureau d'étude, la fourniture du carburant, la DRH, l'affranchissement, la DSI etc. bref de nombreuses compétences humaines présente dans la collectivité.

C'est vrai la prestation de service est fastidieuse et est un niveau de mutualisation de service très faible. Nous pourrions, je l'ai dit tout à l'heure, faire mieux en termes de mutualisation et il le faudra dans l'avenir.

Nous avons lors de notre réunion à Roullours du 06/11/2024, à laquelle je participais (il y avait également Nicole, Annie Rossi, Catherine Gournay Leconte, Valérie Esparllagas et Jérémy Prévost), commencé à imaginer certaines mutualisations.

Mais, je l'ai dit, depuis aucune réunion, aucun dialogue. Par contre, depuis, des avancées et étonnantes d'ailleurs :

- Déjà nous observons que l'IVN ne délibère pas sur les conventions 2024-2026 hors, Annie tu me confirmes qu'un groupe de travail VN/IVN a eu lieu avec nos cadres et piloté par tes soins en 2024. Ce groupe a abouti à la création de la convention délibérée en septembre 2024 avec toute une mise à jour de la facturation.
- Ensuite, la prise d'une délibération de mise à disposition d'un agent de la communication sans concertation, j'en ai déjà parlé ;
- Et enfin, la proposition de cette délibération rattachant l'année 2024 à l'ancienne convention cadre 2021/2022.

Ma question est simple : pourquoi le travail réalisé conjointement en 2024 a-t-il été mis à la poubelle en l'espace de 3 mois ?

J'ai peut-être un début de réponse, j'ai sous les yeux les facturations à l'IVN : en 2021 280 K€, en 2022 : 323 K€, en 2023 : 403 K€, soit un manque à gagner de 123 000 euros pour notre collectivité.

J'observe que la commande publique, le service juridique, ou encore le service prévention n'ont jamais été facturés à l'IVN dans l'ancienne convention.

La mise à jour des conventions en 2024 va donc de facto augmenter la facture de l'IVN, mais, ceci dit, ce n'est que le juste prix de la fourniture des services.

Il faut noter que la DRH, que je pilote en tant qu'élu, est facturée à 83 K€ à l'IVN : ceci correspond à 1.5 emploi, c'est logique pour une structure à 65/70 emplois. Comme quoi, la facturation décidée est donc cohérente.

Je ne remets pas en question parfois la qualité de service : une relation client fournisseur n'est jamais satisfaisante et d'ailleurs le vice-président à la RH me l'avait souligné qu'en DRH il était demandé de la présence physique dans les locaux. Je comprends totalement mais le sujet de l'organisation et la qualité du service (qui était réel d'ailleurs sur la DRH) et la juste facturation sont 2 sujets différents.

Ainsi, en choisissant aujourd'hui de rattacher l'année 2024 à l'ancienne convention nous conserverions une fausse facturation et surtout, puisque Madame la Maire vous soulignez parfois le mal être de nos services, c'est mettre à la poubelle toute la mise à jour faite par nos propres services. Là où un travail précis a été réalisé, nous admettons donc, par cette délibération, de revenir encore sur le passé et de ne rien toucher pour du politiquement correct en

facturant pas au réel la valeur de nos agents. Je refuse donc de léser VIRE NORMANDIE. Je vais donc voter contre et j'invite tout élu responsable pour notre commune d'en faire de même.

Enfin, je ne comprends pas pourquoi l'Intercom n'a pas délibéré car il faut savoir, qu'à ce jour, VIRE NORMANDIE travaille donc pour l'IVN sans convention 2024 -2026 et donc sans facturation possible. La question des prochaines semaines est claire : devons-nous stopper ou non nos travaux pour l'IVN en l'absence de convention ? C'est une question qui est sur le bureau du maire actuellement. Nous attendons la réponse.

Madame la Maire décide de surseoir à cette délibération et de la présenter au prochain conseil municipal.

Elle proposera une commission générale sur ce sujet.

6	Demande de subvention Projet Grand Stade	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet et les modalités de financement ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à déposer les différents dossiers de demandes de subventions d'investissement auprès de différents Co-financeurs ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération ;
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

7	Cession par l'intermédiaire du site Agorastore d'une goudronneuse – immatriculée ec-218-nj -	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire de régulariser la vente du véhicule immatriculé EC-218-NJ réalisée via la plateforme AGORASTORE pour un montant total de 6000 € TTC.
- De préciser que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, article 775 du budget principal.
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

8	Tarifs marché hebdomadaire 2025	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---------------------------------	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter une augmentation de 2% à 3 % au 1^{er} mars 2025 pour les droits de place du marché hebdomadaire de la commune de Vire Normandie. A la demande des élus de la Commission des Finances, les tarifs ont été arrondis.
- De donner son accord sur les tarifs ci-dessous :
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE	2024	Propositions 2025
- Forfait pour tout déballage (<i>sauf halettes et panier</i>)	2,50 €	2,55 €
- Alimentaires, le ml abonné au mois	0,80 €	0,85 €
- Alimentaires, le ml non abonné à la journée	1,00 €	1,05 €
- Non alimentaires, le ml abonné au mois	0,70 €	0,75 €
- Non alimentaires, le ml non abonné à la journée	0,90 €	0,95 €
- panier à l'unité	0,55 €	0,60 €
- Halettes	5,30 €	5,45 €

9	Tarif 2025 – Occupation du domaine public « Fête de la Chandeleur »	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le tarif ci-dessous.
- De donner tous pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GEREE EN REGIE PAR LA COMMUNE DELEGUEE DE VIRE

POUR LES FETES, SPECTACLES, MANIFESTATIONS, ATTRACTIONS, ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE

Le minimum de perception est de 15 euros.

Ce tarif est applicable à toutes les occupations du domaine public gérées en régie par la commune.

FETES DE LA CHANDELEUR	2023	2024	2025	Précision	% de variation
Tarif forfaitaire unique appliqué à l'organisateur incluant l'ouverture du compteur EAU	835,00€	1 000,00€	1 000,00€		0

10	Marchés de travaux grand stade	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif aux travaux de vestiaires projet grand stade
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif aux travaux de de vestiaires projet grand stade ainsi que tout document afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

11	Convention annuelle avec le CDN le Préau	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord au versement d'une part fixe revalorisée à 260 846,63€ pour l'année 2025
- Que 50% de cette somme sera versée à l'issue de la délibération du conseil municipal dans les meilleurs délais au CDN le Préau et le reste du versement conformément aux modalités fixées dans la convention cadre.
- Que 1% de revalorisation pourra s'appliquer au moment du vote du budget au prochain conseil municipal
- Que les crédits seront inscrits au budget 2025.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec le Préau CDN.

- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

12	Conservation de la documentation archéologique de la fouille du site de La Papillonnière (2018) - Signature d'une convention avec le Service régional de l'archéologie (DRAC)	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec le service régional de l'archéologie (DRAC),
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

13	Signature d'une convention avec l'association Normandie Livre et Lecture	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat qui engage la commune à Communiquer sur l'action auprès de ses habitants,
- D'encourager les agents des équipements culturels à s'impliquer (ex.: visite du musée le samedi 8 février, atelier de fabrication de papier à la MJC pour les 7-17 ans),
- De Se rendre disponibles pour échanger avec N2L et les partenaires,
- De Mettre à disposition des lieux susceptibles d'accueillir une partie de l'action (ex.: atelier de sérigraphie proposé dans le salon d'accueil du musée durant la 1ère semaine de juin),
- D'aider techniquement au déplacement du Pap'Fab entre Vire et Noues de Sienne le 18 avril sous réserve d'une enveloppe disponible en 2025.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

14	Demande de Subventions FRAM-FRAR pour l'année 2025	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire à solliciter pour tous les projets d'acquisition et/ou de restauration-conservation préventive du musée de Vire Normandie ayant reçu un avis favorable en Commission Scientifique Régionale des Musées, en 2025, une subvention au taux le plus élevé possible au titre du FRAM et du FRAR auprès de l'État (DRAC) et de la Région.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération

15	Renouvellement convention MJC 2025-2027	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens pour l'exercice du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 entre la commune de Vire-Normandie et la Maison des Jeunes et de la Culture pour une durée de 3 ans.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention
- D'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement octroyée à la MJC par la commune de Vire Normandie, telle que détaillée à l'article de l'annexe relative aux dispositions financières de la convention.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

16	Tarifs 2024 - 2025 pour des stages extrascolaires des jeunes de 11 à 14 ans	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre en place un tarif pour les stages proposés en période extrascolaire à hauteur de 20 € applicable à partir des vacances de février 2025.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

17	Convention de subvention au titre du dispositif "conseiller numérique	Votants : 46 dont 11 pouvoirs Vote pour : 46 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le renouvellement de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique » pour une durée de 3 ans.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec les services de l'État.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

18	Projet de délibération sur le régime indemnitaire	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le principe du versement des différentes primes et indemnités dans les conditions exposées ci-dessus.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.
- De décider que les primes et indemnités calculées par référence à des taux forfaitaires dont le montant n'est pas indexé sur la valeur du point d'indice de la fonction publique seront revalorisées automatiquement en cas de modifications réglementaires de ces taux.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

19	Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine vacataire	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi d'adjoint du patrimoine vacataire,

- D'adopter les modifications du tableau des emplois, ainsi proposées.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

20	Création d'un poste de serrurier	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	----------------------------------	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer l'emploi un emploi de serrurier à temps complet sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe et agent de maîtrise.
- De permettre l'ouverture du recrutement de l'emploi mentionné dans les conditions de l'article L 332-8-2° du code général de la fonction publique.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

21	Création du tableau des emplois et des effectifs de vire Normandie	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter les propositions et d'adopter le tableau des emplois et des effectifs.
- De créer les emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail et d'ouvrir les recrutements à des contractuels au titre de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique pour les emplois spécifiés dans ce tableau.
- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

22	Création de poste pour l'entretien du domaine public auprès de Vire Normandie	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De décider de la création de 5 emplois d'adjoint technique à temps complet non permanent pour une durée de 8 mois en raison d'un accroissement temporaire d'activité.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

23	Conventionnement avec l'EPFN pour la renaturation du site de l'ex SCI des Vaux	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention d'études techniques préalable aux travaux transmise par l'Etablissement Public Foncier,
- D'inscrire au budget une ligne correspondant à 25 % du montant HT des études techniques préalables qui seront réalisées dans la limite de l'enveloppe maximale allouée, soit 80 000 € HT.

24	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – subventions aux particuliers	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la prime pour les dossiers présentés ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 10 000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

25	Aide à l'accèsion à la propriété (pour la construction neuve) : subventions	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention concernant ce dossier,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 2000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

26	OPAH RU Vire Normandie - Étude de faisabilité en cœur d'îlot : Convention financière entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame Le Maire, ou son représentant à signer la convention financière entre l'Intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie dont le projet est joint en annexe.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget 2025
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

27	Signalétique station sport nature	Votants : 44 dont 11 pouvoirs Vote pour : 44 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0 M. FAUDET ne prend pas part au vote
----	-----------------------------------	--

Monseur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention avec le Conseil Départemental
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

28	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques saint-Manvieu-bocage – la Dathée (Base de voile)	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Jacques COURTEILLE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine privé communal d'environ 40 m²
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation de la borne située sur Saint-Manvieu-Bocage – La Dathée.
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention ou tous autres documents relatifs à cette délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

29	Installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques place du champ de foire	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Jacques COURTEILLE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre à disposition du SDEC ENERGIE, à titre gratuit, une surface du domaine public d'environ 40 m² par borne
- D'approuver le projet et les conditions d'implantation des bornes situées sur VIRE NORMANDIE – Place du Champ de Foire.
- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention ou tous autres documents relatifs à cette délibération.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

30	Association site remarquable du gout de la véritable andouille de vire – Désignation de membres	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Marie-Noëlle BALLÉ/Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De désigner Madame Marie-Noëlle BALLE, Adjointe à la Vie Associative et Madame Marie-Claire LEMARCHAND, Adjointe à la Culture représentent la Commune de Vire Normandie en tant que membre de droit de l'association Site Remarquable du goût de la véritable andouille de Vire.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

31	Dénomination de salle multifonction et du stade de foot	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la nouvelle appellation de la salle multifonction en salle Gilles MALOISEL
- De valider la nouvelle appellation du stade de foot en stade Denis FOUCHARD
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

32	Convention de défense incendie entre le GAEC AUMONT et la commune de Vire Normandie	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Roullours de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,

- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 2 500 € par la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

33	Convention de défense incendie entre Pascal SCARDIN et la commune de Vire Normandie	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Roullours de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,
- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 2 500 € par la commune de Vire Normandie,
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

34	Travaux d'aménagement d'un terrain multisports	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la réalisation des travaux.
- De solliciter des subventions auprès des partenaires ;
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

35	Cession d'une ancienne dépendance agricole située sur la commune de Truttemer-le-Petit	Votants : 45 dont 11 pouvoirs Vote pour : 45 dont 11 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Pierre Henri GALLIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la signature d'une promesse de vente en vue de la cession de ce bien au prix de 25 000 € TTC net vendeur,
- D'habiliter Madame le Maire ou son représentant à signer ladite promesse de vente.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

La séance est levée à 23 heures 55.

Le secrétaire de séance,


Dimitri RENAULT
Signé le 11/04/2025
Signé et certifié par 


Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES

